Circulaire relative à la formation des enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles (DGESCO A1-1)

DESTINATAIRES : mesdames les rectrices d'académie et messieurs les recteurs d'académie, mesdames les inspectrices d'académie et messieurs les inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés des circonscriptions du premier degré.

Objet : formation des enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles.

L'école maternelle est une étape décisive dans l'appropriation progressive par les élèves des connaissances et des compétences du socle commun. Les enseignants y ont développé une pédagogie particulière, utilisant de façon adaptée la polyvalence des maîtres du premier degré.

S'il est nécessaire de mettre en œuvre des démarches pédagogiques respectueuses des besoins des jeunes enfants, les compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle répondent aux mêmes exigences et donc au même référentiel que celles de tous les enseignants de l'école primaire. Il est cependant indispensable, en formation initiale comme en formation continue, de prendre en compte les spécificités de cette pédagogie tout en l'inscrivant résolument dans le parcours de formation des maîtres du premier degré.

Afin de faciliter cette démarche, l'annexe de la présente circulaire présente une déclinaison du référentiel de compétence des enseignants qui pointe les connaissances et les compétences qui doivent être particulièrement développées pour répondre aux besoins des jeunes enfants scolarisés en classe ou école maternelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale responsables des pôles départementaux pour l'école maternelle veilleront, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, à la conception d'un programme de formation spécifique. Ils mobiliseront l'ensemble des ressources disponibles localement pour conduire les formations les mieux adaptées aux besoins recensés par les inspecteurs qui utiliseront le cadre privilégié des formations statutaires en circonscription. Une attention particulière sera portée aux enseignants qui reçoivent une première affectation en en classe ou école maternelle.

Les recteurs s'assurent, pour leur part, de la cohérence entre les actions conduites dans chaque département de l'académie et de l'implication de l'université, notamment en matière de formation initiale et de complémentarité avec la formation continue.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Louis Nembrini

ANNEXE

Déclinaison du référentiel de compétences des enseignants pour une formation des professeurs des écoles à l'exercice en école maternelle.

La formation des enseignants à l'exercice en école maternelle, qu'elle soit initiale ou continue, est une formation d'enseignants polyvalents de l'école primaire. Elle relève donc d'un référentiel commun dont les composantes doivent être traitées en fonction des besoins de formation des personnels concernés.

Le présent document est organisé en référence à deux textes :
- le référentiel de compétences annexé à l'arrêté du 19 décembre 2006 dont il emprunte la structure,
- le programme de l'école maternelle fixé par l'arrêté du 9 juin 2008

Cet ensemble de textes vise à terme la maîtrise par tous les élèves du socle commun de connaissances et de compétences.

Il est structuré en huit rubriques correspondant à huit des compétences du référentiel. Les compétences relatives aux TICE et « se former et innover » ne sont pas développées ; elles relèvent de la formation de tous les professeurs des écoles.
En référence à chacune des huit compétences retenues, les points d'ancrage spécifiques du référentiel ont été

identifiés ; ils figurent en encadrés.
Le document est donc composé de huit fiches portant chacune en titre une des compétences du référentiel, suivi de l'extrait des programmes de l'école maternelle qui lui correspond. Les références au programme figurent en italique.
Chaque fiche détaille ensuite des contenus de formation spécifiques nécessaires à l'enseignement dans les classes maternelles.

Les contenus de formation concernent les actions de formation initiale et continue sans qu'ils soient nécessairement traités selon l'organisation de la présentation qui en est faite ici. L'objectif de la formation est la maîtrise par les enseignants exerçant dans les classes maternelles de gestes professionnels qui peuvent être résumés dans six grands domaines, chacun de ces domaines mobilisant plusieurs des compétences du référentiel :

- la maîtrise de la communication orale dans la classe,
- le pilotage des activités et des apprentissages,
- le choix et la maîtrise des outils d'évaluation et de validation,
- la différenciation et la diversification pédagogique,
- la collaboration avec les partenaires de l'école et les parents,
- la capacité à conduire une réflexion sur sa pratique professionnelle.

1- Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, respect des règles et esprit d'initiative.
L'école primaire développe le respect et la tolérance qui fondent les droits de l'homme et qui se traduisent au quotidien par le respect des règles de civilité et de politesse.

Devenir élève : l'objectif est d'apprendre à l'enfant à reconnaître ce qui le distingue des autres et à se faire reconnaître comme personne, à vivre avec les autres dans une collectivité organisée par des règles, à comprendre ce qu'est l'école et quelle est sa place dans l'école.
Il y apprend à :
- *respecter les autres et respecter les règles de la vie commune ;*
- *écouter, aider, coopérer ; demander de l'aide ;*
- *éprouver de la confiance en soi ; contrôler ses émotions ;*
- *identifier les adultes et leur rôle ;*
- *exécuter en autonomie des tâches simples et jouer son rôle dans des activités scolaires ;*
- *dire ce qu'il apprend.*

La liberté pédagogique implique une responsabilité : son exercice suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi, pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.
Si un maître est d'abord maître du choix de sa méthode, il est au service des progrès de ses élèves par rapport aux objectifs des programmes.

1.1.Connaître l'histoire de l'école maternelle.

Connaissances historiques, politiques et institutionnelles : politique éducative de la France et ses enjeux, en comparaison avec d'autres pays européens.

Savoir et comprendre que l'école maternelle française est fondée sur le choix historique de concevoir une responsabilité éducative des jeunes enfants partagée entre la famille et l'État par le biais d'une scolarisation dans le cadre de l'école publique.

Bien connaître l'histoire de l'école maternelle, les grandes étapes qui structurent son évolution, sa place et son rôle dans le système éducatif français.

Identifier les objectifs éducatifs et les distinguer des objectifs d'apprentissages scolaires dans les différents systèmes d'accueil ou de scolarisation des enfants de moins de 6 ans en Europe.

Connaître les principaux modèles pédagogiques qui fondent les grandes évolutions de l'école maternelle.

1.2. Exercer une autorité bienveillante et adaptée

Se faire respecter des élèves, respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'Éducation nationale.

Mettre en œuvre les règles d'une école laïque, publique et gratuite pour tous dans le respect des besoins du jeune enfant et de sa sécurité affective, en relation avec la famille.

Connaître les éléments de la réglementation spécifiques de l'école maternelle (responsabilité, encadrement de certaines activités…).

Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par

l'autre.
***S'approprier le langage**, pivot des apprentissages de l'école maternelle :*
- échanger, s'exprimer,
- comprendre,
- progresser vers la maîtrise de la langue française.
Découvrir l'écrit :
- se familiariser avec l'écrit,
- se préparer à apprendre à lire et à écrire.
L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

1.2.Connaître les modalités d'acquisition du langage chez le jeune enfant

Connaissance des mécanismes d'apprentissage du langage à l'école maternelle et développement des capacités d'expression orale.

Renforcer les connaissances relatives aux modalités d'acquisition et d'apprentissage du langage et de la langue, à l'évolution des productions langagières de la naissance jusqu'à 6 ans dans leurs dimensions linguistiques, culturelles et pragmatiques.

Mener une réflexion à caractère professionnel sur l'articulation de ces connaissances avec les situations d'apprentissage conduisant à l'élaboration d'outils pour la classe.

Bien connaître la didactique du français langue orale (domaine d'activité « S'approprier la langage »).

Connaître et savoir situer les dernières recherches appliquées à la classe dans ce domaine.

Connaître les modalités d'entrée dans la lecture et l'écriture (voir également le point 3 : s'approprier le langage)

Connaître les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ; les méthodes de l'enseignement de la lecture et de l'écriture.

Développer l'environnement linguistique et culturel nécessaire.

Connaître les modalités d'entrée dans la lecture et l'écriture propres à l'école maternelle.

Faire la part de ce qui relève de l'école maternelle et de ce qui relève de l'école élémentaire et organiser une progressivité des apprentissages par rapport aux repères des programmes.

1.3.Maîtriser son propre langage à un niveau d'exigence accessible aux jeunes enfants

Communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral avec les élèves et les parents.

Savoir s'exprimer dans le groupe d'élèves dans un langage précis et construit, rendant compte de la complexité et de la richesse de la langue, tout en étant accessible aux élèves.

Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

3 - Maitriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Six domaines d'activité :

- S'approprier le langage
- Découvrir l'écrit
- Devenir élève
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer.

3.1. Maitriser les disciplines de l'école primaire

Connaître les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.

Élucider les relations entre discipline et domaine d'activité tant au plan des contenus disciplinaires qu'à celui des méthodologies.

Acquérir des connaissances sur les didactiques dans les différents domaines d'activités de l'école maternelle.

3.2. Mettre en œuvre sa polyvalence

Organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence et tirer parti de la

polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux.

Exploiter pleinement sa polyvalence d'enseignant du premier degré qui est un atout déterminant pour permettre à des enfants jeunes de réaliser des apprentissages structurés tout en développant toutes leurs potentialités (cognitives, motrices, sensibles, sociales).

Mobiliser, dans ses pratiques professionnelles, les éléments d'une ouverture et de pratiques culturelles enrichissant le contenu de l'action pédagogique.

3.3. Savoir différencier structuration et systématisation

Insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (calcul, lecture, écriture, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).

Savoir construire des situations de classes propices à la structuration de connaissances ou de compétences sans faire entrer trop tôt l'enfant dans des procédures de systématisation ou d'automatisation qui relèvent de l'école élémentaire.

3.4. Participer à la construction d'une culture commune

Participer à la construction d'une culture commune.

L'école maternelle est le lieu de découverte et de première construction d'une culture commune nécessaire aux apprentissages.

4 -Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.
En répondant aux divers besoins des jeunes enfants qu'elle accueille, l'école maternelle soutient leur développement. Elle élargit leur univers relationnel et leur permet de vivre des situations de jeux, de recherches, de productions libres ou guidées, d'exercices, riches et variés, qui contribuent à enrichir la formation de leur personnalité et de leur éveil culturel.

4.1. Mettre en œuvre les programmes et progressions de l'école maternelle et la liaison avec l'école élémentaire

Connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement et les programmes d'enseignement à tous les niveaux d'enseignement du premier degré. Définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels. Raisonner en termes de compétences, en mettant en œuvre : - une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle, - une progression différenciée selon les niveaux des élèves, en prenant en compte les résultats des évaluations.

Savoir organiser des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves, qui sont adaptées à leurs besoins et aux exigences du programme et qui mettent en jeu des manipulations, l'expérience sensible, la recherche de solutions (situations d'expérimentations, problèmes) et des modalités variées de représentation.

Savoir prendre appui sur l'activité ludique pour faire construire des apprentissages.

Savoir organiser des situations de structuration et de mémorisation des acquisitions lorsque c'est nécessaire.

Rendre lisibles les objectifs d'apprentissage et évaluer les productions des élèves qui devraient attester leur atteinte en prenant appui sur les connaissances en didactique des différents domaines d'activités de l'école maternelle.

Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet concret de liaison entre cycle 1 et cycle 2 dans les domaines pédagogique et didactique.

4.2. Connaître les différentes phases du développement physiologique et psychologique de l'enfant jusqu'à 6 ans (voir également le point 6 : prendre en compte la diversité des élèves)

Les fondements de la psychologie de l'enfant, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus.

Connaître de façon approfondie les processus d'apprentissage et les caractéristiques du développement physiologique et psychologique du jeune enfant pour favoriser la réussite de tous les élèves ; s'appuyer sur ces connaissances pour repérer des signes éventuels d'alerte.

Mettre à profit les résultats de la recherche relative au développement de l'enfant et à la classe pour mieux évaluer et

mieux appréhender les situations particulières des élèves.

4.3. Connaître et analyser les supports d'activités appropriés à l'école maternelle

Connaître les différents supports et les outils nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages. Etre conduit à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du maître, guides pédagogiques, ressources documentaires, logiciels d'enseignements…).

Bien connaître les supports écrits et iconiques, leur fonctionnement et leur usage en milieu scolaire (imagiers, albums, documents …)

Etre capable d'analyser les supports écrits existants ou fabriqués, les jeux et les jouets ainsi que les logiciels et didacticiels réservés aux jeunes enfants.

Varier les supports d'activité et veiller à un bon équilibre dans leur usage.

5 - Organiser le travail de la classe

L'école maternelle s'appuie sur le besoin d'agir, sur le plaisir du jeu, sur la curiosité et la propension naturelle à prendre modèle sur l'adulte et sur les autres.
L'organisation du temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants.
Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité.

5.1. Savoir gérer le groupe

- Les savoirs et les techniques relatives à la gestion des groupes et des conflits. - Les différents types d'organisation du travail au sein de la classe. Prendre en charge un groupe ou une classe, faire face aux conflits, développer la participation et la coopération entre élèves. Dans toute situation d'enseignement le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

Savoir concevoir et gérer les alternances entre des situations de rapport individuel avec chaque enfant et des situations collectives.

Adapter attitudes et discours aux capacités (sociales, langagières, cognitives) de chaque élève en fonction de son âge et de sa personnalité pour favoriser le travail collectif et la relation sociale d'apprentissage.

Savoir gérer le groupe et les règles qui régissent les relations inter individuelles tout en respectant l'individualité de chacun.

5.2. Savoir gérer le temps

Organiser ... le temps scolaire. Organiser les différents moments d'une séquence.

Savoir organiser le temps de la classe en fonction des besoins variables d'enfants de 2 à 6 ans.

Savoir concevoir un rythme de vie et d'activité au niveau de la classe, notamment de la classe à plusieurs cours, qui respecte les besoins du jeune enfant et s'inscrive dans une progressivité de la petite à la grande section.

Savoir équilibrer, dans le temps de classe, des situations variées (jeux, situations d'exercices, recherches et expériences guidées et commentées, apports culturels), en proportions compatibles avec les capacités de chaque âge.

5.3. Savoir gérer l'espace

Organiser l'espace de la classe.

Organiser le lieu de travail des élèves pour qu'il permette la diversité des apprentissages en toute sécurité physique et affective.

Savoir amener progressivement tous les enfants à la maîtrise consciente de l'espace scolaire et plus généralement de l'espace proche.

5.4. Savoir–organiser les situations d'apprentissage pour accompagner chaque enfant / élève

Adapter les formes d'interventions et de communication en fonction des types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, ….)

Savoir placer les enfants en situation d'activité et mettre en œuvre les procédures d'étayage nécessaires pour qu'ils s'y maintiennent.

Savoir apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches attendues de l'enfant tout en lui laissant la part d'initiative et de tâtonnement propice à l'apprentissage.

Savoir laisser aux enfants le soin de faire, sans aide, les expériences nécessaires pour consolider les apprentissages et inscrire dans la durée les acquisitions.

6 - Prendre en compte la diversité des élèves

La mise en œuvre du programme doit prendre en compte les étapes et le rythme du développement de l'enfant. L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

6.1. Savoir prendre en compte les différences entre enfants

Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse ... Le professeur est capable de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves.

Prendre en compte les différences de développement, d'acquisitions, de rythmes entre enfants.

Savoir adapter les exigences scolaires, sans les réduire, pour favoriser le développement de chaque élève de manière cohérente et adaptée.

6.2. Savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences, notamment les troubles spécifiques du langage

Il accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.

Savoir repérer des signes d'alertes pouvant laisser penser à un trouble ou une déficience, notamment dans le domaine du langage.

Connaître les rôles et attributions des personnels de l'éducation nationale, des partenaires de soins et des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de leurs missions de prévention, de repérage et de prise en charge du handicap et des grandes difficultés.

7/ Évaluer les élèves

On se référera aux compétences de fin d'école maternelle décrites en fin de chaque domaine d'activité ainsi qu'aux progressions.

7.1. Connaître les modalités de l'évaluation des élèves les mieux adaptées à l'école maternelle

Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer.

Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques d'évaluation les mieux adaptées aux jeunes enfants permettant des bilans objectifs.

Savoir notamment développer les méthodes d'observation des élèves en situation scolaire.

Acquérir des compétences pour la régulation des parcours d'apprentissage sur la base d'une observation critériée et analysée.

7.2. Communiquer à chaque parent l'évaluation des progrès de l'enfant *(voir également le point 8.2 : coopérer avec les parents et les partenaires)*

Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Savoir présenter à ses parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

Apprendre à commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation.

7.3. Associer les élèves à l'évaluation de leurs progrès

Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions.

Connaître et mettre en œuvre les techniques d'évaluation associant les élèves pour leur permettre une première prise de conscience des apprentissages scolaires.

Permettre à chaque élève de mesurer le chemin parcouru pour qu'il ait conscience de ce qu'il apprend.

8/ Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le projet d'école est le moyen de garantir la continuité nécessaire entre l'école maternelle et l'école élémentaire dont la grande section, classe de l'école maternelle mais aussi première année des apprentissages fondamentaux, est la charnière. Il est conçu et mis en œuvre en liaison avec l'école élémentaire et peut être commun aux deux écoles. La participation effective des parents au projet d'école et plus largement à la vie de l'école est recherchée.

8.1. Travailler en équipe et mutualiser les pratiques

Le professeur participe à la vie de l'école et de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, en participant à la formation initiale et continue des professeurs.

Partager et mutualiser des pratiques dans le cadre de l'école et du groupe scolaire associant l'école maternelle et l'école élémentaire.

Savoir collaborer avec un(e) ATSEM en assumant l'entière responsabilité pédagogique de la classe dans le respect de ses attributions.

Le cas échéant, savoir collaborer avec un(e) auxiliaire de vie scolaire pour optimiser les possibilités d'apprentissage et développer l'accès à l'autonomie de l'enfant.

Participer aux formations en circonscription dans un souci de mutualisation et d'analyse de pratiques.

Contribuer à l'accueil dans l'école des enseignants débutants en école maternelle en les aidant à développer leurs compétences professionnelles grâce aux échanges au sein de l'équipe.

8.2. Coopérer avec les parents et les partenaires

Savoir écouter, dialoguer et communiquer avec les parents individuellement comme au niveau de l'école.

Accompagner les parents dans leur découverte de l'école, de ses règles et de son fonctionnement.

Rendre lisibles, pour les parents et les partenaires, les objectifs de l'école maternelle, sa place dans le cursus scolaire.

8.3. Connaître les différents partenaires de l'école

Connaître les services sociaux et judiciaires, les structures d'accueil et de soin, travailler ensemble en complémentarité avec les structures de la petite enfance.